Mercredi 22 Mars 1848. Prix : 15 Centimes. 1re Année. — N° 25.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris..................	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements..........	36 »	19 »	11 »
Étranger................	42 »	23 »	13 »

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION,
Rue Bergère, n° 8.
On reçoit les Annonces, d'après un tarif très-modéré, à l'*Agence universelle*, place de la Bourse, 12, et à l'Administration.

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques et littéraires; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 21 Mars.

Insistons encore une fois sur la nécessité d'une large réduction de notre effectif militaire.

On vient de décréter une augmentation de 45 °/o sur le principal de l'impôt.

Il ne faut pas se dissimuler que cette surcharge excitera des mécontentements, surtout dans les campagnes. Les populations agricoles ont reçu la République sans aucun sentiment de répulsion, mais aussi sans aucun enthousiasme. Elles ont voulu la voir à l'œuvre pour la juger. « Nous ne demandons pas mieux que d'appuyer le nouveau gouvernement, nous écrivent quelques-uns de nos amis des campagnes, mais à la condition qu'il nous laissera tranquillement cultiver nos terres, et surtout qu'il n'augmentera point les impôts, déjà bien assez lourds, dont nous sommes grevés. » Eh bien! que vont dire ces populations que la monarchie pressurait sans merci, en apprenant que la République n'a diminué aucune dépense et qu'elle a augmenté les impôts? Ne seront-elles pas disposées à croire qu'on les a encore une fois trompées, que le changement a eu lieu seulement dans les mots et non dans les choses? C'est sous cette impression fâcheuse, prenons-y garde, que se feront les élections! N'avons-nous pas à craindre que les adversaires de notre République n'exploitent à leur profit ce mécontentement des campagnes? N'avons-nous pas à craindre qu'ils ne réussissent à se faire des partisans parmi ces populations auxquelles la République ne se sera révélée encore que par la demande d'un surcroît de contributions?

On objecte que l'augmentation de l'impôt est indispensable, qu'il n'y a aucun autre moyen de combler l'énorme déficit que nous a légué la monarchie; nous en convenons volontiers, quoique peut-être la création d'une *income-tax* eût été préférable à un accroissement de l'impôt existant; — mais, en même temps que l'on augmentait *temporairement* les charges publiques, nous pensons que l'on aurait dû faire une large réduction dans certaines dépenses.

Or, de toutes les dépenses du budget, n'est-ce pas celle de l'armée, qui est à la fois la moins utile et la plus onéreuse pour le pays? La moins utile! nous l'avons prouvé déjà. Est-ce en présence des monarchies croulantes de l'Allemagne que nous avons besoin d'une armée de 350,000 hommes? La plus onéreuse! La dépense de l'armée est onéreuse de deux manières : elle enlève chaque année un capital de 350 millions à la production nationale, et, ce qui est plus précieux encore, le travail de 350,000 hommes, la fleur de notre population N'est-ce point là une immense, une incalculable déperdition de forces?

Aussi le peuple a-t-il une répulsion d'instinct contre ce gaspillage systématisé de sa force, de son travail, de sa vie. Quoique notre nation soit la plus guerrière qui existe, elle a horreur de l'impôt du sang. Les riches s'y soustraient avec un peu d'or. Ils ne s'en aperçoivent même pas! Un homme coûte si peu de chose en France, tant les monopoles, les priviléges ont retréci la carrière ouverte au travail! Un homme coûte moins cher qu'un cheval de luxe! Les pères de famille de la petite bourgeoisie se condamment aux plus durs sacrifices pour faire remplacer leurs enfants; seuls les enfants du peuple supportent le fardeau de cet impôt, le plus lourd de tous; seuls ils sont condamnés à passer oisifs dans les casernes les huit meilleures années de la vie!

Dans les campagnes, où les bras manquent le plus souvent au travail, l'impôt du sang est devenu particulièrement odieux. Nous avons vu de pauvres paysans se mutiler pour s'y soustraire; nous en avons vu d'autres maudire, en partant, ce régime barbare qui les arrachait à leurs familles, à leurs charrues, pour les envoyer inutilement croupir dans l'oisiveté des villes! Aucun impôt, nous le répétons, n'est plus que celui-là antipathique au pays. Un gouvernement qui le supprimerait s'attirerait les bénédictions générales.

Nous conjurons donc le Gouvernement provisoire, qui s'occupe en ce moment de la réorganisation de l'armée, de commencer par en supprimer au moins le tiers, et de décréter ensuite que la conscription sera désormais remplacée par le recrutement volontaire. En opérant cette réforme, après laquelle les populations soupirent depuis si longtemps, il se rendra populaire jusque dans les plus pauvres hameaux; il fera bénir partout le nom de la République, et il rendra facile le recouvrement du supplément d'impôt que les circonstances l'obligent à prélever sur la nation. Les contribuables ne s'imposeront-ils pas tous avec bonheur ce sacrifice temporaire, si, en même temps, on leur accorde une réduction permanente de la plus lourde de leurs charges?

De jour en jour, le Gouvernement provisoire s'égare davantage dans les mauvaises voies du régime réglementaire. On sait que l'ancien gouvernement avait créé, sous le nom de commissariats auprès des chemins de fer, conseils de surveillance des compagnies anonymes, une foule de sinécures où il casait commodément les humbles serviteurs de sa politique. Nous espérions que la révolution de 1848 supprimerait toutes ces places dont l'industrie paye les frais, comme la révolution de 89 avait supprimé celles des conseillers *langayeurs de porcs*, des conseillers préposés aux *empilements de bois*, etc.; mais, hélas! c'était de notre part illusion pure. On supprime, il est vrai, les *commissaires royaux* auprès des compagnies de chemins de fer, mais on les remplace par des *commissaires de l'exploitation commerciale*; n'est-ce pas imiter le défunt gouvernement, qui a supprimé les gendarmes pour les remplacer par les gardes municipaux? Quant aux sociétés anonymes, elles demeurent de tous points soumises aux réglements absurdes et onéreux qui les ont entravées jusqu'à ce jour. Voilà comme on entend encore en France la liberté d'association!

L'esprit réglementaire a survécu, comme on voit, à la révolution de Février; quand donc l'esprit de liberté aura-t-il son tour?

ÉLECTIONS.

Nous recevons tous les jours un grand nombre de professions de foi; nous ne pouvons, bien entendu, les insérer, ni même les mentionner toutes; tout ce que nous pouvons faire, c'est de promettre notre appui aux hommes qui partagent nos doctrines et qui s'engageront à les faire prévaloir au sein de l'Assemblée nationale.

Ce que nous voulons, nos lecteurs le savent; nous voulons une république où la liberté règne souverainement dans toutes les branches de l'activité humaine; une république où prévale d'une manière absolue le principe du *self government*, du gouverne-

Feuilleton de la *République française* du 18 mars 1848.

Histoire d'un homme enterré vivant racontée par lui-même.

(Traduit de l'anglais.)

Je me nomme James Hopkins, et demain, 5 décembre 1669, est le jour où ma femme avait coutume de fêter l'anniversaire de ma naissance. Celui-ci serait le trente-troisième. Je suis bien jeune encore pour écrire les choses que vous allez savoir; mais la main de Dieu s'est de bonne heure appesantie sur ma tête, et j'ai souffert déjà autant qu'un vieillard de quatre-vingts ans. Il ne faut point toutefois que je me plaigne de la Providence, car elle m'a accordé aussi de beaux jours. Hélas! pourquoi ces doux crépuscules n'ont-ils servi qu'à rendre plus affreuses les nuits d'angoisses qui les ont suivis.

Avant de commencer, j'ai besoin de me donner un peu de courage. Je vais embrasser mes cinq pauvres enfants qui dorment, mon cher petit Willie, le dernier venu, qui a l'air de me sourire dans son sommeil, et puis leur mère, ma Jeannie, qui dort aussi, elle, qui dort entre un cierge jaune et un rameau de buis bénit. Demain elle ne dormira plus ici. Qu'elle est belle encore, mon Dieu, quoique la misère et la mort l'aient flétrie! Seulement elle est bien pâle; il est vrai qu'elle a été toujours pâle... si ce n'est quand je prenais sa tête entre mes deux mains et que je la baisais au front et sur les yeux, alors elle rougissait un peu....

Mon père était comme moi un ouvrier tisserand; il tissait des étoffes de soie lamées d'or et d'argent. C'était de son temps un assez bon métier; et à présent encore, quoique la concurrence soit forte, on y peut gagner sa vie. C'est que la cour de notre bon roi Charles II est en vérité une chose curieuse à voir pour sa magnificence! Malheureusement, moi, je n'ai jamais rien su faire comme un autre. Lorsque j'étais enfant, mon père me battait tous les jours parce que j'embrouillais ses écheveaux de soie et que je brisais ses fils d'or rien qu'en les touchant. Plus tard, cela n'a pas changé. Depuis onze ans que mon métier de tisserand est monté dans cette chambre, combien de fois, désespéré de ne pouvoir travailler aussi vite et aussi bien que mes compagnons, combien de fois n'ai-je point mordu en pleurant de rage le bois de ma navette... Que de nuits désolantes n'ai-je point passées avec Jeannie à défaire un dessin qui, pendant tout le jour, avait fatigué mon esprit et mes bras, et dans lequel Satan, qui me troublait la vue, m'avait fait oublier trois ou quatre fils de trame. Les autres se moquaient de mei et de ma maladresse, et ils avaient raison; car en travaillant deux fois plus longtemps qu'eux, je n'ai jamais pu parvenir à gagner que la moitié de ce qu'ils gagnaient. Mes meilleures journées m'ont valu deux schellings et demi (1) par jour. Et pourtant avec ce salaire-là j'ai vécu et j'ai nourri mes enfants pendant onze années.

Oh! mais, je le répète, il faut que je sois juste envers Dieu. Si la misère a creusé au fond de ma poitrine un foyer de brûlantes douleurs, j'ai éprouvé aussi d'ineffables joies. Il m'est venu du ciel un ange, celui dont la lumière de ce cierge mortuaire éclaire la dépouille, tandis que j'écris ceci à ses côtés, un ange qui bien souvent a fait luire au milieu de la mare infecte où j'ai traîné ma vie, de douces et pures clartés.

Jeannie était une pauvre couturière, comme moi j'étais un pauvre tisserand; mais, ô mon roi Charles II, il y a dans ton palais de White-Hall des grandes dames qui sont belles à ravir, des duchesses dont la gorge est blanche et rebondie, dont les yeux chatoient et roulent des regards humides de volupté; il y a pardessus elles toutes ta belle madame Palmer, pour laquelle tu as délaissé ton honnête et pauvre femme; eh bien! ma Jeannie, vois-tu, entre toutes ces femmes aurait paru comme une reine, et elles tout au plus comme ses chambrières. Quand elle était encore à ses dix-huit ans, avant que le souffle de mon affreuse misère eût terni cette fleur si frêle et si parfumée, oh! alors, il eût fallu la voir.....

Elle travaillait et nourrissait sa mère de son travail. Ces deux recluses demeuraient dans une chambre qui donnait sur le même pallier que la nôtre. Le soir après journée, au lieu d'accompagner les autres à la taverne, je préférais, moi, aller passer quelques heures auprès d'elles. Je leur racontais des histoires que j'avais lues ou que je forgeais dans mon imagination tout exprès pour elles, et parfois, quand je me trouvais en bonne veine, je réussissais à faire sourire Jeannie de son beau sourire si grave...

Comment est-elle venue à m'aimer, cette belle fille aux longs cheveux bouclés, à la taille si mignonne et si svelte, à la figure si fine et si blanche? Pourquoi m'a-t-elle choisi entre tous, moi, plus pauvre qu'elle, moi qui alors déjà étais presque laid malgré ma jeunesse, moi dont le front se sillonnait de rides précoces; pourquoi? — Je l'ignore, et cela est le secret de Dieu, qui a voulu sans doute illuminer ma misère de quelques-uns de ses rayons célestes.

La mère de Jeannie mourut... La bonne vieille femme! son âme est au ciel... Ce fut un an plus tard que, devinant ce que je n'osais lui demander, l'orpheline vint à moi la première et me dit : Je n'avais que ma mère à aimer dans le monde, où je sens pourtant que j'ai besoin d'aimer quelqu'un. Veux-tu, dis-moi, la remplacer? Je t'aimerais comme je l'aimais. Si nous sommes pauvres tous deux, bien pauvres, nos cœurs sont riches, et d'ailleurs en accomplissant ensemble notre pèlerinage, nous pourrons soutenir mutuellement nos pas lorsqu'ils chancelleront. Tu m'aideras à traverser les sentiers escarpés de la vie, et moi j'ôterai les épines de tes pieds fatigués. Dis-moi, acceptes-tu! Et jusqu'à ma dernière heure qui approche, je me souviendrai du regard doux et mélancolique qu'elle me jeta en me tendant la main.

Pendant quelques années, malgré ma triste inhabileté, quoique pour donner à vivre à Jeannie, je fusse obligé de travailler sans relâche depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, mon existence s'écoula bien heureuse. Ma femme, assise sur un escabeau auprès de mon métier, travaillait aussi à quelque ouvrage de couture. Je la regardais de temps en temps et cela me donnait du cœur. Souvent elle chantait de vieilles chansons. On trouvait sa voix monotone; moi, je n'en ai jamais entendu qui m'ait autant remué l'âme. Je passais en extase de longues heures à l'écouter et mon métier s'arrêtait..... il s'arrêtait, c'est-à-dire que le pain du lendemain s'enfuyait de nos lèvres. Il fallait que je fisse taire ma pauvre femme.

Cela dura ainsi, dis-je, plusieurs années. Peu à peu le ciel nous envoya des enfants, cinq beaux enfants qui ressemblent à leur mère. Oh! chaque fois, nous saluâmes leur venue avec adoration, et pourtant chaque fois c'était un pas de plus que nous faisions vers la misère. En effet, à quelques efforts désespérés que je me livrasse, misérable, ouvrier que j'étais, je ne pouvais gagner plus d'argent qu'autrefois, tandis que ma femme, entourée de tous ces jolis anges à nourrir, à soigner, était obligée de laisser là ses anciens travaux. Combien de fois, vous le savez, mon Dieu, j'ai eu faim! Combien de fois je me suis courbé défaillant devant ma navette, pour ne pas entendre le cri douloureux d'une de ces petites voix qui percent l'âme : — « Père, j'ai faim! » — Jeannie devinait cela, car souvent elle faisait comme moi en secret... alors elle me prenait les mains, elle me les baisait, et puis elle me regardait avec ses grands yeux qui étincelaient, et nous pleurions ensemble.

Enfin, il y a trois mois environ, me sentant faible, exténué et prévoyant bien que je ne pourrais plus aller loin, je résolus d'implorer quelques secours de la pitié des âmes généreuses. J'allai au bureau de charité de notre quartier, et là je racontai ma vie et j'exposai mes besoins. Un monsieur fort poli m'écouta attenti-

(1) Le schelling vaut un franc vingt-cinq centimes.

ment du citoyen par lui-même, une république où, par conséquent, le gouvernement n'ait qu'une somme très-limitée de pouvoirs, où sa fonction principale, nous dirons mieux, sa fonction unique consiste à maintenir l'ordre matériel au sein de la société; nous voulons, en un mot, une république qui soit le moins possible gouvernée!

Ces principes ont déjà été appliqués, comme on sait, aux États-Unis, et, sous leur bienfaisante influence, la république de l'Union est devenue en moins d'un demi-siècle une des nations les plus riches et les plus puissantes de la terre.

Notre programme se résume en quelques mots :

Liberté absolue, illimitée {
du travail;
du commerce;
de l'enseignement;
des banques;
des cultes, etc.

Ou, ce qui revient au même, abstention absolue de toute intervention du gouvernement dans les affaires des citoyens. Nous ne voulons pas que le gouvernement accorde des priviléges à certaines industries, sous le prétexte de protéger le travail national; nous ne voulons pas que la faculté d'émettre des billets de banque soit réservée à certains établissements, à l'exclusion des autres; nous ne voulons pas davantage que le gouvernement salarie l'enseignement et les cultes; nous pensons, en un mot, que *toute intervention du gouvernement qui n'aurait pas pour objet d'assurer la sécurité publique est dommageable au peuple, au lieu de lui être utile.*

Nous savons bien que ces principes ne sont pas en faveur aujourd'hui; nous savons bien que les esprits penchent, au contraire, vers une intervention absolue du gouvernement en toutes choses; nous savons bien que le socialisme nous déborde, mais c'est pour nous une raison de plus de tenir énergiquement à nos principes et de chercher à les remettre à flot. Nous appuierons donc de toutes nos forces les hommes qui voudront les défendre, soit d'une manière complète, soit même d'une manière partielle. Nous appuierons tous ceux qui s'engageront à sauvegarder contre les dangereux empiétements du socialisme le principe de la liberté humaine.

Nous ne sommes pas seuls, grâce à Dieu, dans la grande lutte qui va s'engager; nous avons avec nous toute l'école des économistes, et cette école présente de nombreux candidats à la députation. Si nous sommes bien informés, les économistes présentent :

A Paris,

MM.

HORACE SAY, ancien membre du conseil général de la Seine, le fils de l'illustre chef de l'école économique française;

PEUPIN, ouvrier horloger, l'un des membres les plus actifs de l'association pour la liberté des échanges.

Dans les Landes :

M. Fréd. BASTIAT, le spirituel auteur des *Sophismes économiques*, esprit profond et original, qui a su revêtir d'une forme attrayante les arides problèmes de l'économie politique.

A Dunkerque :

M. COQUELIN, l'un des plus chauds et des plus véhéments orateurs de l'association pour la liberté des échanges.

Dans le département de Seine-et-Marne :

M. D'HARCOURT, l'un des rares défenseurs de la liberté du travail et du droit des peuples à l'ex-chambre des pairs.

Enfin l'un de nos rédacteurs, M. Castille, se présente dans le département du Pas-de-Calais, au nom des mêmes principes.

D'autres noms encore ont été mis en avant; on nous a cité M. Jules Allain, négociant en vins à Bercy, parmi les candidats qui se proposent de soutenir le principe de la liberté du commerce; M. de Castellane, l'un des grands propriétaires de houillères de France, qui réclame dans l'intérêt général la libre entrée des houilles étrangères, etc.

Nous citerons les noms des candidats libéraux à mesure qu'ils se présenteront, et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour les faire triompher. Nous engageons nos amis à agir activement de leur côté, car le temps presse! Dans trois semaines la France sera appelée à élire ses représentants; dans trois semaines neuf cents hommes seront élus, qui décideront des destinées du pays. Si les doctrines socialistes ont la majorité dans cette Assemblée, nous avons tout à craindre pour la liberté et la fortune du pays; si les doctrines économiques dominent au contraire, avant quelques années la France sera, comme l'Union américaine, une riche, florissante et libre République!

Un grand nombre de citoyens des États-Unis résidant à Paris ou se trouvant momentanément dans la capitale se sont réunis pour faire au gouvernement de leur République une demande qui dénote une véritable intelligence des intérêts positifs de la société actuelle. Ils ont rédigé une pétition dans laquelle, se fondant sur la situation précaire où se trouvent les nombreux ouvriers qui vivent de l'industrie parisienne, laquelle ne prospère que par l'exportation, ils engagent l'administration américaine à baisser les droits de douane sur tous les articles si nombreux et si variés que la France et Paris surtout fournissent au monde entier. Tout le monde sait que l'Amérique du Nord est un de ne nos principaux marchés extérieurs; et il est certain qu'une mesure pareille à celle dont nous parlons aurait une grande influence sur le sort de la classe ouvrière de Paris. Le gouvernement de M. Polk ne pourrait faire un acte plus méritoire de fraternité envers nous. Nous espérons bien que le nouvel ambassadeur qui ira représenter la France aux États-Unis appuyera la motion des Américains habitant Paris.

REVUE DES JOURNAUX.

Le National expose en ces termes les conséquences inévitables de la révolution autrichienne :

« L'éventualité d'une guerre prochaine s'éloigne et nul signe hostile n'apparaît à l'horizon. Toute coalition est hors de cause; les canons qu'on aurait pu croire dirigés contre nous n'ont plus les bras qui les servent; et la paix est scellée entre la France et l'Autriche par la meilleure de toutes les ratifications, par celle du peuple de Vienne. Occupons-nous donc, sans distraction, de nos propres affaires, qui, au reste, sont celles de l'Europe; car, de même que nous avons fait pour elle, en 89, l'inauguration, si périlleuse alors, de la démocratie, de même nous faisons aujourd'hui l'inauguration de la réforme sociale: question pacifique, il est vrai, mais néanmoins pleine de difficultés et constituant réellement le nœud de la politique.

» Nous disions, il y a quelques jours à peine, que l'affranchissement de l'Allemagne amènerait l'affranchissement de la Pologne. Or, voilà l'Allemagne affranchie; le sort de la Pologne est décidé. Bientôt cette vaillante nation secouera son linceul et reprendra son rang en Europe. Nulle force n'est capable d'empêcher cet événement. Les Polonais s'insurgeront un jour ou l'autre: qui en doute? et alors, s'ils ne suffisent pas à repousser les soldats russes, il leur viendra des alliés de tout l'Occident. Le drapeau polonais sera relevé et soutenu sur les bords de la Vistule.

»Nous parlons d'un avenir qui, il y a un mois, aurait été traité de chimère par les politiques de profession, et nous en parlons sans aucune hésitation, car il est manifestement inévitable. L'Europe va être placée dans des conditions qui permettent pour elle une constitution stable et définitive. On y apercevra trois groupes de population : à l'occident, les populations latines, la France, l'Italie et l'Espagne; au centre, les populations germaniques; à l'orient, les populations slaves. Ces trois groupes, qui, ainsi que le montre la propagation de la révolution de Paris, sont unis par d'étroites affinités morales et intellectuelles, formeront une fédération, et dès à présent jettent les fondements de la grande république européenne. Le temps des rois est passé; celui de la démocratie est venu. »

Le Peuple Constituant fait le parallèle de la situation de notre jeune République vis-à-vis l'Europe et de celle de sa sœur aînée de 1792.

« Ce qui empêcha dans le dernier siècle le triomphe définitif de nos institutions républicaines, ce fut en grande partie l'opposition de l'Europe. Emprisonnée, pour ainsi dire, dans un réseau de monarchies encore maîtresses des peuples, la République vécut dans un camp. Le continent et la mer, Pitt et Cobourg lui furent également contraires. La France nouvelle n'eut pas le temps de s'asseoir; la fortune publique fut compromise avec les fortunes particulières, et l'Etat lui-même chancela bientôt dans ce vaste naufrage de tous les intérêts.

» Aujourd'hui rien de semblable. Les rois, surpris par la Révolution, n'ont pas eu le temps de s'armer contre elle. Ils ont d'ailleurs à se défendre contre leurs peuples que soulève partout, comme une force invisible, l'irrésistible esprit de la France moderne. Ce ne sont pas seulement nos voisins qui ont ressenti notre secousse. Déjà le mouvement se propage dans le nord de l'Europe. La ville paisible des Césars, l'indolente Vienne, s'arrachant à ses fêtes et à ses plaisirs, vient de rejeter de son sein l'odieux ministre qui gouvernait par l'assassinat. La Gallicie et la Pologne auront compris ce signal, et peut-être apprendrons-nous bientôt qu'elles ont secoué leurs chaînes. On sait déjà que la Hongrie a rompu le lien qui la rattachait à l'Autriche. Toute l'Allemagne semble emportée par le même élan, et l'Angleterre, ébranlée à son tour, ressemble à un navire mal fixé sur ses ancres. Où est Pitt aujourd'hui? Où est Cobourg? Qui pourrait renouer cette alliance si fatale à nos pères, si fatale à la liberté?

» Oui, c'est là qu'est l'une des forces principales de la République. Menacée par de nouvelles coalitions, la France, aujourd'hui comme autrefois, saurait trouver en elle-même les moyens de leur résister. Mais il est heureux pour elle, après tant de gloire, que les anciens sacrifices ne lui soient plus nécessaires, et qu'elle ne trouve que des alliés où elle ne rencontra dans d'autres temps que des ennemis.

La Réforme réclame en ces termes l'exclusion législative des membres de l'ancienne opposition dynastique :

« Il paraît que les hommes qui voulaient conserver la royauté sont indispensables au salut de la République, et que nous sommes perdus si nous n'avons M. Thiers pour président et M. Bugeaud pour généralissime. On nous dit que refuser les services de M. Dupin, c'est pratiquer l'ostracisme, et que, pour persévérer dans ses nobles sentiments de *dévouement*, de *charité* et de *fraternité*, le peuple doit demander des inspirations à l'auteur de cette fameuse maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi.*

» Il nous semble, à nous, que tous ces républicains-là sont encore bien peu familiarisés avec la République, et qu'elle a besoin de législateurs plus bienveillants pour elle et surtout plus convaincus. Jadis nos pères disaient aux hommes qui briguaient leurs suffrages : « Qu'avez-vous fait pour être pendu si la monarchie revenait? » Nous devons, nous, demander tout au moins aux candidats *la date de leur adhésion à la République.*

Pas d'hommes du lendemain! Il nous faut des républicains qui aient donné des gages de dévouement au peuple; et la meilleure profession de foi est celle-ci : « En telle année, j'ai participé à tel acte comme républicain, et je n'ai cessé depuis de travailler pour le triomphe de la République. »

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

Garde mobile.

Le Gouvernement provisoire :

Vu les décrets qui constituent la garde nationale mobile;

Considérant qu'il importe de procéder le plus tôt possible à l'habillement et à l'équipement de cette garde nationale,

Arrête :

Le ministre de la guerre est autorisé à délivrer au général commandant la garde nationale mobile les tuniques, chaussures, chemises et autres effets d'habillement dont il pourra disposer sans nuire au service de l'armée.

Pour le surplus, le général commandant est autorisé à passer des marchés.

Assurances sur la Vie.

Vu le décret du Gouvernement provisoire qui délègue aux ministres compétents la décision des mesures qui étaient précédemment réglées par des ordonnances royales;

Vu les diverses ordonnances relatives aux associations tontinières;

---

vement; mais, lorsque j'eus fini de parler, il me fit observer avec beaucoup de raison que j'étais robuste et bien constitué, ma femme aussi; qu'une foule de ménages vivaient au sein de l'aisance sans plus de ressources que le mien, et que d'ailleurs, dans une couple d'années, John, mon aîné, serait en état de gagner déjà trois pences (1) par jour dans une manufacture. Le monsieur ajouta même là-dessus obligeamment qu'il se ferait un vrai plaisir de solliciter alors du travail pour ce garçon chez un fabricant de ses amis. Je le remerciai.

Après cette visite j'allai trouver l'alderman Brotherton, un bien brave homme qui a toujours été bon pour les pauvres. Il ne m'écouta pourtant point avec autant de patience que l'autre; à peine lui eus-je conté que j'avais cinq petits enfants à entretenir qu'il se mit dans une colère épouvantable. Voilà bien, dit-il, comme ils sont tous ces gueux de mendiants; ils se plaignent de leur misère, ils nous en cornent les oreilles et ils se la font eux-mêmes de gaîté de cœur. Cinq enfants,— le misérable!—Mais je n'ai pas cinq enfants, moi, et ne les veux point avoir. Vraiment, ils se croient tous, dirait-on, 10,000 liv. de revenu et ils ne se gênent point. Je devrais te chasser, continua-t-il, pour cette infamie, mon devoir me l'ordonne même, car les magistrats ne doivent point encourager l'incontinence, mais j'ai pitié de ta pauvre femme; tiens. Et il me donna un schelling, tout en grommelant encore entre ses dents: Cinq enfants! cinq enfants!... Je le remerciai et je retournai chez moi.

Deux jours après je tombai malade. Jeannie,— bien que je le lui eusse défendu, — fit venir le médecin. Celui-ci déclara que je succombais par épuisement, qu'il fallait me nourrir de viandes succulentes et me servir tous les jours une bouteille de vieux vin de Bordeaux. Il n'exigea, par égard pour notre situation, que deux schellings pour sa visite. C'est un bien honnête homme que le docteur Manby.

(1) Trois pences valent six sous environ.

Jeannie eut beau faire, je ne me relevai point; plusieurs jours se passèrent, et à mesure qu'ils s'écoulaient je voyais notre mobilier disparaître pièce à pièce. Un jour enfin que je pressais contre mon cœur la main de Jeannie, je n'y sentis plus l'anneau que j'y avais passé dans l'église de Saint-Paul, il y avait tantôt onze années, et qui jamais jusqu'alors n'avait quitté cette main. J'interrogeai ma femme; une larme qui coula lentement sur sa joue pour tomber brûlante encore sur la mienne, fut sa seule réponse. Je devinai... et j'adressai à Dieu une prière fervente pour qu'il ne tardât point à me guérir ou à me retirer de ce monde. Vers le soir, il me sembla que mon vœu avait été écouté; un affaiblissement graduel et continu commença à me gagner. Je fis mes derniers adieux à ma femme et à mes enfants. Oh! ils sont affreux les derniers adieux d'un mourant à ceux qu'il abandonne sur la terre, lorsqu'il les laisse sans pain. Je l'avoue ici avec honte, mes paroles suprêmes furent des imprécations. Je maudis le monde, je maudis Dieu même, qui se plaisait à arracher ainsi un honnête homme à ses enfants, afin de jeter ces pauvres êtres sans défense en pâture à la misère, — cette bête féroce. Jeannie seule se montra résignée à la volonté du ciel; elle calma mes fureurs de sa douce et sainte voix, et me fit entendre de célestes paroles d'espérance et de consolation. Le prêtre avait été appelé, il vint trop tard. Jeannie fut à la fois ma gardienne, mon prêtre et mon Dieu. Aussi, cette femme, je l'aime, oh! je l'aime plus que ma bouche ne saurait le dire... Elle me jura sur son âme qu'elle se ferait forte contre la douleur, qu'elle vivrait pour nos enfants, pour les élever en honnêtes gens, et qu'elle ne songerait à me venir rejoindre au ciel qu'après que toute cette tâche serait remplie.

L'engourdissement qui me gagnait ne tarda pas à atteindre son dernier période. Je demeurai tout-à-coup immobile, froid et muet; mon pouls cessa de battre. Mes enfants, ma femme, se jetèrent sur mon corps en pleurant, en me suppliant de vivre encore un peu.... ce fut en vain. Cet état léthargique avait pris toutes les apparences de la mort. Jeannie, se relevant avec une douloureuse gravité, éloigna les enfants et me ferma les yeux. Chose étrange, toutefois, moi je voyais et j'entendais. Les objets m'apparaissaient comme voilés par une gaze blanchâtre, et les sons, quoique légèrement assourdis, arrivaient distincts à mon oreille. Le docteur entra dans la mansarde, et après m'avoir examiné, il dit en hochant la tête que tout était fini et qu'on pouvait commander la bière, puis il sortit. Jeannie regarda amèrement autour d'elle.

Notre mansarde ressemble à toutes les mansardes de pauvres gens, elle est nue, étroite et basse. Je m'étais plu cependant autrefois à l'orner, à l'attifer coquettement afin d'en faire un petit palais pour ma Jeannie. Je la blanchissais moi-même chaque printemps, et à force de petites économies j'avais réussi à y réunir un assez joli mobilier; mais depuis deux ans que notre existence s'était si péniblement rembrunie, depuis deux ans toutes ces apparences de bien-être avaient peu à peu disparu. Il ne restait plus dans notre cellule, à présent noire et enfumée, qu'un bois de lit, celui sur lequel je gisais, une paillasse sur laquelle se couchaient en travers nos cinq pauvres anges, trois chaises de bois et une vieille table. C'était tout... le reste avait passé pièce à pièce aux mains du vieux juif Isaac, celui qui demeure au coin de Hay street.

Jeannie pleura en voyant cela; mais comme c'était une bonne et courageuse femme, elle essuya bientôt ses larmes. Elle prit sa mante, et après avoir recommandé à l'aîné des enfants de veiller sur les autres, elle sortit. Deux heures plus tard elle revint, tenant sous son bras un long drap blanc et suivie d'un homme qui portait une bière. Je remarquai qu'elle avait changé d'habits; elle ne rapportait point sa mante et elle était vêtue en pauvresse. Elle avait troqué sa robe contre mon suaire. J'ai su depuis qu'elle s'était rendue au bureau de charité, mais que par malheur l'honnête monsieur qui m'y avait accueilli ne s'y trouvait plus. On venait de le renvoyer parce qu'il montrait trop de faiblesse de caractère et qu'il ne ménageait pas assez l'argent de la paroisse. Celui qui le remplaçait, homme dur et sévère, reçut brutalement ma femme, et aussitôt qu'elle lui eut expliqué sa misère, il la chassa en la traitant de mendiante papiste (nous sommes catholiques, et il est de la nouvelle église) et en lui disant qu'elle ferait mieux d'aller travailler, que les bureaux de charité auraient fort à faire s'ils devaient nourrir tous les individus bien portants. Vraiment elle choisissait bien son temps: elle venait d'être délivrée d'un malade et elle se plaignait... Il y a des gens insatiables!...

Jeannie vendit donc ses habits, et elle eut un cercueil et un suaire.

Avec l'argent qui lui restait, elle alla acheter un cierge de cire jaune et un rameau de buis bénit, puis elle se mit en devoir de m'ensevelir.

Il faisait nuit obscure, la bise tourbillonnait au-dehors avec des mugissements rauques et plaintifs, ou bien, parfois, sifflant comme un serpent, elle faisait grincer le châssis de notre croisée; elle pénétrait alors dans la mansarde à travers une vitre brisée, et elle y répandait son haleine de glace. A la lueur du cierge, je voyais les pâles figures de nos enfants qui dormaient, étendus sur leur paillasse et j'entendais les sanglots haletants de Jeannie, qui accomplissait sa besogne funèbre; mais, chose horrible et inexplicable, je ne sentais ni sa main qui me touchait, ni son haleine qui effleurait ma joue, ni ses larmes que je voyais tomber goutte à goutte sur mon épaule. Mon corps demeurait insensible, inerte, et mon âme semblait ne s'être conservée vivace au dedans qu'afin de pouvoir percevoir encore la souffrance.

Lorsqu'elle eut achevé ces lugubres préparatifs et que je fus casé dorénavant dans ma nouvelle demeure, Jeannie s'agenouilla à mon chevet et se mit à prier. Tout-à-coup une petite voix s'éleva doucement plaintive à côté de la paillasse. C'était celle du petit Willie, qui s'éveillait en disant : — Mère, j'ai faim.

(*La suite à demain.*)

Après avoir entendu la commission de surveillance des tontines et les directeurs de ces établissements;

Considérant que les fonds versés par les familles dans les tontines, pour être employés en rentes sur l'État, sont le fruit du travail et de l'épargne du peuple;

Qu'ils constituent un dépôt sacré placé sous la sauvegarde de l'honneur du pays et la garantie de la République;

Attendu qu'avant de statuer sur l'emploi définitif du capital des tontines, dans l'intérêt des souscripteurs, il y a lieu de pourvoir d'urgence au placement du montant des arrérages et annuités journellement perçus;

D'accord avec le ministre de l'agriculture et du commerce;

Arrête :

Art. 1er. Le montant des arrérages et annuités à percevoir par les établissements tontiniers sera provisoirement versé au Trésor public sous la garantie de l'État.

Le capital de ces fonds s'augmentera d'un intérêt cumulé de 5 0/0 par an.

Art. 2. La commission de surveillance des tontines assurera, en ce qui la concerne, l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 mars 1848.

GARNIER-PAGÈS.

Une députation des démocrates belges résidant en France est venue présenter au Gouvernement provisoire le témoignage leurs sympathies et lui offrir un drapeau aux couleurs nationales de la Belgique.

Voici quelques paroles adressées au Gouvernement provisoire par le chef de la députation :

« Profondément dévoués aux principes démocratiques qui ont amené un gouvernement républicain en France, nous osons venir vous apporter nos sympathies pour le nouvel ordre de choses établi par les mémorables journées des 23 et 24 février, auxquelles, nous ne craignons pas de le dire, la plupart d'entre nous avons pris une part active.

» Citoyens, au nom des démocrates belges résidant à Paris, daignez recevoir ce drapeau, hommage de nos sympathies et de notre profond dévouement; que ces couleurs nationales belges, que nous serons fiers de porter au moment du danger, cimentent à jamais l'union qui ne peut cesser d'exister entre la France et la Belgique.

» Liberté, égalité, fraternité! que ces trois mots fassent le tour du monde, et ce bienfait nous le devrons à la sagesse et à l'admirable conduite du peuple français. »

M. Buchez, adjoint au maire de Paris, répond :

« Nous recevons votre drapeau avec reconnaissance; nous ne sommes pas les membres du Gouvernement provisoire, nous ne sommes pas ses représentants; les membres du Gouvernement sont en ce moment en conseil au Luxembourg; mais nous avons dû vous recevoir pour ne pas vous faire attendre.

» Nous n'oublions pas, Messieurs, que les Belges sont nos frères, et nos frères à un titre plus recommandable encore que les autres nations de l'Europe. Nous sommes unis avec les autres nations de l'Europe par cette fraternité universelle qui doit lier tous les hommes; mais avec les Belges nous avons une fraternité plus étroite. Nous sommes du même sang, de la même famille; depuis des siècles nous vivons de la même vie sociale, nous participons aux mêmes travaux de civilisation, et, malgré la séparation territoriale qui existe entre nous, nous avons toujours été unis de sentiments et d'efforts. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'histoire; vous la savez comme moi.

» Pour le présent, il est difficile quand on représente un gouvernement, de donner une réponse aux désirs que vous exprimez. Nous pouvons dire seulement que le but définitif des efforts de tous les peuples est d'atteindre la liberté, l'égalité, la fraternité, et d'adopter le gouvernement qui les réalise au plus haut degré, le gouvernement républicain, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous. Mais il y a des positions, des difficultés, des intelligences diverses; la France, prête à donner son aide à toutes les nations qui la réclameront, ne peut cependant aller porter de force chez les autres peuples les améliorations politiques qu'elle a réalisées chez elle.

» Né sur les frontières de la Belgique, et ému d'un vif sentiment pour elle, je crains de me laisser trop entraîner. Cependant je ne crois pas, dans les paroles que je viens de prononcer, m'éloigner beaucoup de la pensée qui domine la France et le Gouvernement. Dans un mois, l'Assemblée nationale se réunira, et elle vous fera une réponse qui sera, sans doute, analogue à celle que je vous fais aujourd'hui; elle se montrera, comme vous, pénétrée des sentiments de fraternité qui doivent unir la France et la Belgique.

» Nous participerons à ses douleurs, si elle en éprouve; nous serons prêts à l'aider quand elle demandera notre aide. Nous irons même au devant de ses besoins autant qu'il sera en nous de les prévenir et de les satisfaire. Tout ce que nous lui demanderons, c'est d'avoir confiance en nous, c'est d'avoir pour nous les sentiments de fraternité complète, large et entière que nous avons pour elle. »

La députation se retire aux cris de *Vive la République !*

Le citoyen belge, organe de la députation, présente à M. Buchez un Belge qui a été blessé d'un coup de feu, le 24 février, et annonce que plusieurs autres de ses compatriotes sont encore dans les hôpitaux.

Une députation de tous les compagnons du devoir réunis est venue témoigner au Gouvernement provisoire leur gratitude et le remercier de la sollicitude avec laquelle il s'occupe de l'amélioration de la classe travailleuse.

Après la réponse de M. Buchez, adjoint au maire de Paris, M. Pagnerre, secrétaire-général du Gouvernement provisoire a dit :

Une chose que nous devons constater à l'honneur de la République, c'est la réunion de tous les compagnons du devoir. Vous avez compris que vous ne deviez plus former des familles séparées, que vous étiez tous membres d'une même famille, de la famille des travailleurs, et avant tout de la grande famille nationale. Nous vous remercions de l'assurance que vous nous donnez. Oui, s'il était nécessaire, vous seriez tous prêts à courir à la frontière pour défendre la patrie.

Tous. Oui! oui! nous le jurons!

M. Pagnerre. Nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

Le ministre de Toscane a lu aujourd'hui à M. de Lamartine une dépêche de son gouvernement. Ce ministre est chargé d'assurer le ministre des affaires étrangères de la satisfaction du grand-duc des dispositions pacifiques de la République française, et il autorise son ministre de Paris de cultiver avec le plus grand empressement les bons rapports entre les deux Etats.

DÉCRETS RELATIFS AUX CHEMINS DE FER.

Deux décisions importantes viennent d'être prises au sujet des chemins de fer; l'une par le ministre des travaux publics, et l'autre par le Gouvernement provisoire. La première supprime les commissaires du gouvernement près les compagnies; ces fonctions sont remises à des inspecteurs, qui prendront le titre d'*inspecteurs de l'exploitation commerciale*. La seconde est relative à l'amélioration, sur le chemin de fer d'Orléans, des voitures de troisième classe, qui seront dorénavant couvertes et fermées avec des rideaux. Les voyageurs de troisième classe seuls feront les frais de cette amélioration, jusqu'ici repoussée par deux chemins seulement, grâce au silence de leurs cahiers des charges. L'économie du transport dans les classes inférieures de voitures est, à nos yeux, trop essentielle pour que nous puissions approuver une mesure qui élève de *deux centimes par lieue* le prix déjà trop élevé de ce transport.

Nous reviendrons sur cette mesure, et nous donnons, en attendant, le texte officiel des deux décrets :

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

Considérant que l'institution des commissaires du Gouvernement près les compagnies de chemins de fer, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas dans les conditions de hiérarchie qui doivent régir toutes les branches d'administration publique; que le nombre des commissaires excède les besoins du service, et que le morcellement des attributions ne permet pas de réunir et de coordonner avec méthode les documents statistiques concernant l'exploitation commerciale des chemins de fer;

Arrête :

Art. 1er. Les commissaires royaux près les compagnies de chemins de fer sont supprimés.

Art. 2. La surveillance de l'exploitation commerciale des chemins de fer et des opérations financières des compagnies sera confiée à des agents qui prendront le titre d'*inspecteurs de l'exploitation commerciale*.

Art. 3. Les inspecteurs seront de deux classes : *Inspecteurs principaux, Inspecteurs particuliers*.

Les inspecteurs principaux centralisent les affaires et coordonnent les documents statistiques des arrondissements d'inspection auxquels ils sont attachés. Les inspecteurs particuliers correspondent avec les inspecteurs principaux, et sont placés sous leur direction.

Art. 4. Le nombre des arrondissements d'inspection est fixé à six.

Le premier arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris en Belgique et ses embranchements sur Calais et Dunkerque, de Creil à Saint-Quentin, d'Amiens à Boulogne. Il y sera attaché un inspecteur principal et deux inspecteurs particuliers.

Le deuxième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Strasbourg et les embranchements de Reims à Saarbruck, de Strasbourg à Bâle et de Mulhouse à Thann. Il y sera attaché un inspecteur principal et un inspecteur particulier.

Le troisième arrondissement comprendra les chemins de Paris à Lyon, de Montereau à Troyes, de St-Étienne à Lyon et de Saint-Étienne à Andrezieux, d'Andrezieux à Roanne et l'embranchement de Montrond, de Lyon à Avignon, de Marseille à Avignon. Il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

Le quatrième arrondissement comprendra les chemins de fer d'Alais à Beaucaire et Alais à la Grand' Combe, de Montpellier à Cette, de Montpellier à Nîmes; il y sera attaché un inspecteur principal et un inspecteur particulier.

Le cinquième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Orléans, d'Orléans à Bordeaux, de Tours à Nantes, et d'Orléans sur le Centre; il y sera attaché un inspecteur principal et deux inspecteurs particuliers.

Le sixième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Rouen, de Rouen au Havre, de Rouen à Dieppe et à Fécamp, de Paris à Versailles (rive droite), de Paris à Versailles (rive gauche), de Paris à Saint-Germain, de Paris à Sceaux, de Paris à Chartres; il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, MARIE.

Le Gouvernement provisoire,

Vu la lettre en date du 11 mars courant, par laquelle la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, représentée par son conseil d'administration, offre de remplacer les voitures de 3e classe découvertes, au prix de 5 centimes par personne et par kilomètre, par des voitures couvertes et fermées avec rideaux, au prix de 5 c. 1/2 par personne et par kilomètre, stipulée dans les actes de concession les plus récents;

Sur la proposition du membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. Dans le délai de trois mois, à dater de la ratification par l'assemblée générale des actionnaires de l'offre ci-dessus énoncée, ou au plus tard le 1er juillet prochain, la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans est tenue d'avoir remplacé les voitures de 3e classe découvertes par des voitures de 3e classe couvertes et fermées avec des rideaux, dont le modèle sera arrêté par le ministre des travaux publics. Le tarif des places dans les nouvelles voitures est réglé à 5 c. 1/2 par personne et par kilomètre.

Paris, le 20 mars 1848.

— Par arrêté du membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, le poste de commissaire général de la navigation et de l'approvisionnement de Paris est supprimé.

Le service précédemment centralisé entre les mains du commissaire général est réparti entre les deux inspecteurs principaux en résidence à Paris.

— L'état-major général des gardes nationales de Paris et de la banlieue s'occupe activement de l'organisation de l'artillerie; mais en attendant qu'elle soit définitivement arrêtée, les citoyens qui se sont fait inscrire sur les contrôles de l'artillerie doivent concourir aux élections générales de la garde nationale, et aller voter, chacun dans la compagnie sur le territoire de laquelle il est domicilié, conformément à l'art. 14 de l'arrêté du 13 mars 1848.

Le Gouvernement provisoire prévient les citoyens qu'il ne peut recevoir les députations qu'à 4 heures.

Comptoir national d'escompte.

Le comptoir national d'escompte a été constitué définitivement aujourd'hui. M. Pagnerre, directeur délégué du Gouvernement provisoire, a adressé au conseil d'administration et au conseil d'escompte, réunis sous sa présidence, le discours suivant :

Citoyens,

La monarchie a légué à la République d'immenses difficultés financières : le crédit public à relever, le crédit privé à rétablir, une banqueroute universelle à conjurer.

La République accepte courageusement ce legs onéreux. Elle seule peut y faire honneur. Il n'y a qu'un gouvernement sorti du vœu de tous, ralliant l'unanimité des volontés et des efforts, qui ait en lui des éléments d'ordre et de force assez puissants pour tenter utilement une si difficile entreprise.

Après avoir proclamé de nouveau les grands principes de la souveraineté de tous les droits, de tous les intérêts, le Gouvernement provisoire a, dès son origine, cherché les moyens d'étendre le bienfait de ces dogmes régénérateurs aux plus hautes comme aux plus humbles sphères de l'activité sociale.

A côté des paroles, les actes; à côté des principes, la réalisation.

Au point de vue des finances de l'État, vous savez ce que le Gouvernement a déjà fait : les services publics sont assurés, les engagements sont garantis; et, pour l'avenir, il vient substituer, au système de déficit qui aboutit fatalement à la banqueroute, le système de l'équilibre, source nécessaire de la sécurité et de la prospérité de tous les intérêts.

Au point de vue de l'industrie privée, du commerce, de l'agriculture, il vient inaugurer une pratique nouvelle : l'égalité de toutes les forces productrices devant les bienfaits du crédit.

L'institution nationale des comptoirs d'escompte, complétée par l'établissement de sous-comptoirs qui correspondront à des catégories spéciales d'industries, s'étendra bientôt à tous les points du territoire.

Ainsi, universalisant le crédit, elle mobilisera en numéraire et en signes représentatifs toutes les valeurs qui, faute de pouvoir entrer dans la circulation, restent aujourd'hui stagnantes et improductives. Ainsi, réalisant une pensée de justice et d'égalité vraiment démocratique, elle fera tomber la proscription impie dont les prolétaires du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ont été frappés jusqu'à présent.

Le comptoir d'escompte étant fondé sur le principe de l'assurance mutuelle de l'État, de la commune, de l'individu, associant les forces publiques, municipales et individuelles, son capital s'accroîtra très-prochainement dans la proportion nécessaire pour faire face à tous les besoins.

Voilà, citoyens, les principes qui ont déterminé la création du comptoir national d'escompte, auquel vous êtes appelés à prêter le concours incessant de vos lumières et de votre patriotisme. Ces principes, vous ne les oublierez jamais; ils vous guideront dans toutes vos opérations. Vous vous rappellerez que leur rigoureuse application est la condition même de la coopération désintéressée du Trésor et de la ville de Paris.

Pour nous, dont le dévouement seul n'est pas au-dessous de la mission qui nous a été confiée par le Gouvernement comme un témoignage de sa vive sollicitude pour les légitimes intérêts de l'industrie; pour nous qui, en acceptant cette mission, avons limité la durée de notre concours personnel à la durée des épreuves difficiles qui nous restent à traverser, nous saurons maintenir l'esprit dans lequel a été conçue l'institution nationale des comptoirs d'escompte. Notre mandat est tout politique, et nous sommes profondément convaincu que votre appui ne nous manquera jamais dans l'accomplissement des devoirs qui nous ont été imposés par la nécessité des circonstances.

Ces établissements, destinés surtout, nous ne saurions trop insister sur ce point, à porter aide et secours au commerce intermédiaire, au commerce de détail, à la petite industrie, aux travailleurs enfin, doivent être en parfaite harmonie avec nos institutions nouvelles; ils doivent républicaniser le crédit. (Très-bien! très-bien!)

Après ce discours, le conseil d'administration te le conseil d'escompte ont commencé immédiatement les opérations du comptoir.

La pétition suivante circule dans tous les arrondissements de la capitale et se couvre de signatures :

Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

Les citoyens du arrondissement de Paris viennent vous demander de maintenir au 9 avril prochain les élections générales des représentants du peuple.

Ils vous le demandent au nom de la République, au nom du travail populaire, de l'industrie, du commerce.

La France s'est sentie républicaine le jour où, par la proclamation de la République, vous lui avez révélé ses véritables instincts.

L'enthousiasme qui a accueilli la révolution de février est un sûr garant de l'accord patriotique qui présidera aux élections.

Qui n'est pas convaincu aujourd'hui qu'au delà de la République il n'y a pour la France que l'anarchie et la guerre civile?

Ne laissez pas, par le maintien du provisoire, naître l'incertitude dans les esprits, le découragement dans les cœurs, et l'espoir chez les partisans du passé.

Nous avons toute confiance dans votre patriotisme et votre sagesse.

Vous ne voudrez pas retarder, nous en sommes convaincus, l'affermissement de la République et la création définitive des institutions démocratiques, que le peuple attend avec impatience de l'Assemblée nationale.

Paris, le 15 mars 1848.

Salut et fraternité.

On nous demande d'insérer la pétition suivante adressée aux membres du Gouvernement provisoire. Cette pétition est relative à la naturalisation des citoyens nés en France dé parents étrangers.

Aux citoyens membres du Gouvernement provisoire.

Citoyens,

Les soussignés, délégués par les Français non naturalisés, ont eu l'honneur de se présenter le 18 courant au siége du Gouvernement provisoire; ils ont formulé les vœux qu'ils étaient chargés de lui exprimer par leurs délégants

En l'absence des membres du Gouvernement, le citoyen Ed. Adam leur a fait une réponse chaleureuse et fraternelle, qui les engage à renouveler leur démarche et à donner la plus grande publicité à leur manifestation.

Citoyens, les principes conquis en 1848 ne permettent plus de douter de l'avenir des idées démocratiques; *l'Unité, l'Égalité, la Fraternité*, sont proclamées avec enthousiasme, non seulement en France, mais en Europe; ces principes seraient faussés s'ils n'étaient absolus; ils seraient mensongers si tous les individus nés sur le sol français n'étaient pas admis comme frères au sein de la famille démocratique française.

Ils demandent comme un acte de justice que le Gouvernement provisoire qui a si bien mérité de la patrie, leur ouvre la carrière civique *qui leur a été fermée par les Bourbons seulement!*

Leurs droits sont incontestables; ils reposent :

1° Sur ce que nés, élevés, mariés, établis en France, ils ont concouru aux charges de l'État;

2° Sur ce que les uns ont satisfait à la loi du recrutement, les autres ont combattu, soit matériellement, soit intellectuellement, pour les principes démocratiques qui ont triomphé le 24 février;

3° Sur ce que les pétitionnaires forment dans l'État une masse de deux cent mille individus au moins, hommes de cœur et d'intelligence, qui ont consacré leurs travaux et leur existence à la patrie commune;

4° Sur ce que ces deux cent mille individus, augmentés des femmes et des enfants, n'ont ni patrie, ni nationalité, et se trouvent être en ce moment de véritables *ilotes*, de désolés *parias*;

5° *Sur ce qu'il ne serait ni digne du peuple français, ni digne d'un Gouvernement républicain de refuser à des hommes nés en France, à des frères, le titre de citoyen français;*

6° Enfin, sur ce que la première République avait déclaré Français tout fils d'étranger natif de France.

Par ces motifs, les soussignés, au nom de leurs frères français, non naturalisés, protestent contre les lois égoïstes de la Restauration, et espèrent que le Gouvernement provisoire déclarera spontanément :

1° Qu'il sera facultatif à tout individu né en France, quoique non encore naturalisé, de réclamer les droits, de remplir les devoirs et de participer aux charges des citoyens français;

2° Que lors des élections générales de la garde nationale et de l'Assemblée nationale, les susdits Français seront, sur leur simple demande à la mairie, inscrits en qualité de citoyens français, et qu'ils participeront, sans autre formalité préalable, auxdites élections;

3° Qu'enfin la naturalisation réclamée par les soussignés, tant en leur nom qu'en celui de leurs délégants, sera *immédiate* et *gratuite*.

Citoyens,

Il serait souverainement injuste et impolitique de retarder l'accomplissement de ces vœux jusqu'à l'Assemblée nationale. A peu d'exceptions près, les Français non naturalisés sont issus des peuples de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de la Pologne et de l'Italie, peuples qui ont si souvent et avec tant d'enthousiasme salué le drapeau républicain français.

Ne confondez pas, citoyens, les peuples et les gouvernements : les uns rêvent depuis longtemps l'indépendance, les autres ont rivé des chaînes que nous voulons briser avec vous.

Nous n'avons jamais fait de serments aux Bourbons; spontanément et avec bonheur, nous jurons d'être fidèles aux principes démocratiques et dévoués à la République française, notre tutrice à tous.

Citoyens, vous vous appuyez sur la démocratie, sur les peuples, vous prêchez l'*union* et la *fraternité*, vous ne voudrez pas que dans le sein de la République, cinq cent mille individus n'aient ni droits ni patrie!

D'ailleurs, le Gouvernement provisoire l'a déclaré hier à nos délégués : *Nous sommes tous Français*, et nous avons pour devise :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ!

Le Gouvernement provisoire, nous en avons la conviction, n'attendra pas l'Assemblée nationale pour rendre un décret qui doit émaner de lui, que nous attendons avec foi de son équité.

(Suivent les signatures.)

FAITS DIVERS.

Les habitants de la Romanie résidant à Paris sont venus offrir au Gouvernement provisoire l'assurance de leurs vives sympathies. Ils ont été reçus par MM. Buchez, Barthélemy Saint-Hilaire et Adam.

— Aujourd'hui, une nombreuse députation de Corses s'est présentée au Luxembourg, apportant de cordiales félicitations à M. Louis Blanc qui, par sa mère, est d'origine corse.

— Les élections du 12e bataillon de la garde nationale mobile ont eu lieu hier, 19 mars, à la caserne de la Courtille, sous la présidence du maire du 6e arrondissement. L'ordre, le calme, la confiance fraternelle ont été le caractère distinctif de ces élections. Presque tous les officiers élus ont réuni l'unanimité des suffrages dans chaque compagnie.

— La position critique des théâtres a ému l'autorité. M. Ledru-Rollin a formé une commission nationale chargée d'examiner sérieusement la question. Hier, cette commission a tenu sa première séance, et elle a adopté à l'unanimité un projet d'adresse au ministre, pour réclamer des secours immédiats en faveur des administrations dramatiques de Paris. La commission se réunira deux fois par semaine, le mercredi et le samedi.

— Les commotions, les bouleversements éclatent dans tous les pays de l'Europe et surtout au sein des établissements monarchiques. Il est un seul point cependant sur lequel l'ordre régulier des choses n'a pas changé; on nous apprend que, le 18 courant, la reine Victoria est accouchée suivant sa coutume.

(*Charivari.*)

— Le *club des Prévoyants*, du 1er arrondissement, rue de l'Arcade, 60, a, dans sa séance d'hier, lundi, a adopté pour son candidat au grade colonel de la 1re légion, le citoyen Cailloué, ancien officier supérieur. Demain, mercredi, à 8 heures du soir, le club entendra quelques candidats pour le grade de lieutenant-colonel. Ensuite on discutera les titres des citoyens présentés comme aspirant à l'honneur d'être élus à l'Assemblée nationale. Le président de ce club, le citoyen Ernest Grégoire, présenté comme candidat, fera sa profession de foi et répondra aux questions posées par cette assemblée populaire.

Nouvelles d'Algérie.

Nous recevons les journaux d'Alger jusqu'au 20 mars.

M. le général de division Cavaignac, gouverneur-général de l'Algérie, est arrivé à Alger le 10 au matin, à bord de la corvette à vapeur le *Véloce*. Un immense concours de fonctionnaires et de citoyens l'attendait au débarcadère de l'Amirauté, et l'a accueilli aux cris unanimement répétés de : *Vive la République ! vive le général Cavaignac !*

Arrivé à son hôtel, M. le gouverneur-général a immédiatement reçu la visite des corps administratifs et militaires.

—La nouvelle de l'établissement du gouvernement républicain en France a vivement impressionné toutes les classes de la population indigène d'Alger. Les plus intelligents, comprenant au profit de quelles grandes et généreuses idées cette révolution s'était accomplie, en ont manifesté une joie véritable, et ils y ont vu le signal d'une ère nouvelle dont ils espèrent beaucoup d'améliorations réclamées par des intérêts depuis longtemps incompris ou négligés. Un grand nombre d'Algériens se sont empressés de se présenter au bureau de l'administration des indigènes, afin de se faire inscrire au nombre de ceux qui pourraient être appelés à composer une milice urbaine, dans le cas où le gouvernement jugerait cette institution utile à la garde de la ville ou à la défense de son territoire. En même temps, les ulémas se sont réunis et ont rédigé une adresse aux membres du Gouvernement provisoire, dans laquelle ils témoignent de l'adhésion spontanée de leurs compatriotes à la République, rappellent les maux de leur situation présente et expriment leurs espérances pour l'avenir.

Cette adresse, déposée au bureau de l'administration des indigènes, à la grande mosquée, s'est couverte en deux jours de plusieurs centaines de signatures, parmi lesquelles on remarque celles des deux muphtis, des deux kadis, des adouls et des thalebs, des amins des corporations, et de tous les notables propriétaires et commerçants maures d'Alger. Voici la traduction de ce document :

Les ulémas, thalebs et notables musulmans de la ville d'Alger à l'assemblée qui a la victoire pour appui : aux chefs de la République française ;

Salut !

O Dieu ! rends à jamais prospères les jours de la République, et protège-la !

Sème et fais germer dans les cœurs l'amour dont elle est digne !

Elève sa gloire sur les fondements les plus solides !

Que toujours ses drapeaux déployés réjouissent les regards !

Que le bonheur des peuples serve de base à sa grandeur !

Tous les hommes sont unanimes pour glorifier la souveraineté du peuple.

Félicitons-nous de vivre sous un gouvernement sous lequel nul ne se voit privé de ses droits; mais où tout le monde vit libre !

Là, tous sont égaux : le riche et le pauvre, le puissant et le faible !

Aussi tous les cœurs sont jaloux de lui appartenir;

Car il veille à la fois sur tous les intérêts du pays et des citoyens.

Semblable à une source bienfaisante qui coule sur une terre bénie, de près et de loin on s'y désaltère; et ceux qui souffrent et languissent reviennent à la vie et s'abreuvent de ses eaux;

Ou, pareil au soleil qui se lève radieux sur le monde,

Et dont les rayons éclairent et réchauffent tous les peuples,

Qui des ténèbres de la nuit fait le jour ! Oh ! qu'un des rayons de ce soleil nous touche, et la vie renaîtra en nous au moment où nous perdions déjà tout espoir.

Tels sont nos vœux. Et nos cœurs ont tressailli de joie et d'allégresse ! Ils se sont élancés vers vous, ô gouvernement juste et généreux, sous lequel aucun homme n'est voué au mépris !

Nous étions depuis longtemps délaissés, sans que personne jetât sur nous un regard de pitié;

Ceux d'entre nous qui vivaient autrefois dans l'opulence ont aujourd'hui à peine de quoi subsister; et ceux qui naguère jouissaient des douceurs de l'aisance, sont maintenant réduits à toutes les horreurs de la misère.

Nous espérons, ô gouvernement généreux, que vous abaisserez sur vous un regard compatissant, et que vous porterez un remède efficace à nos maux !

Nous prions le Dieu très-haut de vous accorder une immortelle durée; et de couronner de succès toutes vos entreprises !

Et Dieu est tout-puissant !

Écrit à la date du trentième jour du mois de rebiâ-el-ouwel 1264 (6 mars 1848.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE.

Les journaux tories se montrent généralement hostiles envers la France; mais il faut bien remarquer que ces organes de l'aristocratie britannique sont très-impopulaires en Angleterre.

Voici un mauvais puff que nous trouvons dans le *Morning-Post* :

« On dit que certaines personnes en France, investies provisoirement des éléments du pouvoir, auraient requis lord Brougham d'accepter la présidence de ce grand et glorieux pays. Le noble lord se serait montré assez disposé à accepter si la populace de Paris l'en priait instamment. Voilà, dit-on, ce qui retarde le départ du noble lord qui est toujours à Cannes. »

— Il y a eu quelque agitation à Belfast, à l'occasion d'une démonstration de sympathie pour la France. On avait demandé au directeur du théâtre de prêter sa salle pour cette démonstration ; mais, après réflexion, il a été décidé par le directeur qu'il ne pouvait pas prêter son théâtre. Une affiche, convoquant le meeting, fut placardée; elle finissait par ces mots : *Vive la République !* — Après un tel manifeste révolutionnaire, il n'était pas possible que le théâtre fût mis à la disposition du meeting. On ne croit pas que la foule veuille se faire ouvrir le théâtre de vive force; il y a beaucoup de troupes à Belfast, et l'autorité locale prend des mesures pour réprimer les désordres.

(*Morning-Chronicle* du 20 mars.)

ALLEMAGNE.

— Une dépêche télégraphique publiée dans les journaux du matin annonce que la République a été proclamée à Berlin ; nous ignorons encore ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette nouvelle.

Les nouvelles que nous recevons de Berlin vont jusqu'au 18 au soir. Ces nouvelles sont assez confuses; elles annoncent seulement qu'une collision sanglante a eu lieu entre la troupe et le peuple. A la suite de cette collision, le roi de Prusse a convoqué pour le 2 avril la diète réunie ; mais cette mesure n'a pas suffi pour calmer la foule; rien n'était terminé au départ du dernier courrier.

Dans la soirée du 17, des milliers d'individus se sont portés devant le palais du prince de Prusse; ils ont arraché les proclamations au peuple et maltraité un domestique du prince. A l'entrée de la nuit, les troupes se sont présentées avec les commissaires de sûreté. Bientôt les commissaires furent obligés de se retirer. La troupe fit feu et trente hommes furent tués. Le peuple résistant encore, l'artillerie se mit en ligne et tira dix coups de canon qui balayèrent la place, déjà abandonnée par une grande partie du peuple.

9 heures 1/2 du soir. — Les désordres ne sont pas encore calmés ; un violent incendie éclate à l'instant dans le quartier Louise. La ville est tellement encombrée de soldats, que les courriers ne peuvent pas partir.

Minuit. — La landwehr est appelée pour faire le service. Quatre ministres ont donné leur démission.

— La *Gazette universelle de Prusse* et le *Zeitungshalle*, journaux du soir, qui ont dû paraître à Berlin le 18 mars, ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

Ce retard semblerait confirmer la nouvelle contenue dans la dépêche télégraphique mentionnée plus haut.

— La *Gazette de Cologne*, du 20 mars, donne l'ordonnance du roi de Prusse qui convoque promptement la diète réunie, abolit la censure et toutes les dispositions législatives qui la concernent. Le roi promet de demander à la diète réunie que toute l'armée allemande soit réunie sous une même bannière, et qu'un seul tribunal soit établi pour juger les différends politiques entre les princes et les divers États.

Vienne, 15 mars. — Beaucoup de sang a coulé. Hier, il y avait 19 morts déposés dans l'hôpital général. Le nombre des blessés est de 4 à 500. Dans les écuries impériales, il y a, dit-on, 22 morts. Plus de 40,000 bourgeois font le service des patrouilles. Le château impérial est occupé par la ligne, et le reste des soldats est occupé sur le glacis. Les autres postes de la ville sont fournis par la garde bourgeoise.

Le comte de Kolowrat, le ministre d'État, s'est mis à la tête d'une patrouille d'étudiants. Les membres des États de la Basse-Autriche se mêlent au peuple, et se placent à la tête des patrouilles.

(*Gaz. d'Aix-la-Chapelle*, 20 mars.)

On lit dans la *Gazette de Spener*, du 18 mars :

« La joie règne à Vienne depuis la retraite de Metternich. Des personnes du plus haut rang s'arrêtent dans les rues pour lire au peuple les nouvelles concessions. Aujourd'hui l'empereur, étant sorti en voiture, a été salué avec enthousiasme. Hier soir, la ville était illuminée. Malheureusement, quelques dégâts ont eu lieu. Des malfaiteurs ont pillé des maisons ; 600 de ces misérables ont été arrêtés et livrés aux tribunaux. »

— La *Gazette de Carlsruhe* du 19 mars contient dans sa partie officielle une ordonnance du grand-duc qui fait remise de leur peine à tous les condamnés politiques. Toutes poursuites pour délits politiques antérieurs au 16 mars sont supprimées.

SUISSE.

Neufchâtel, 19 mars. — Les élections du 17 ont eu le résultat le plus satisfaisant dans tout le pays. Neufchâtel, la Chaux-de-Fonds, le Val-de-Travers, etc., ont appelé des patriotes, des républicains, à les représenter au grand conseil désormais neuchâtellois. Voici ce qu'on nous écrit de Neuchâtel :

Les élections ont complétement répondu à l'attente des patriotes; les royalistes ne se sont pas montrés

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 20 mars.

Cité, midi. — En l'absence de toute nouvelle frappante du dehors, les fonds anglais sont presque stationnaires. La situation actuelle des affaires à Paris paralyse les affaires. Les consolidés au comptant et pour compte ont été faits à 80 3/4, 81 ; ils sont en ce moment à 80 3/4 7/8. Actions de la banque 190 à 191; bons de l'échiquier, (mars) 22 à 26, (juin) 25 à 29. Il se fait très-peu d'affaires sur les valeurs étrangères, fonds esp., 21 1/2, 5 0/0 11 5/8; mexicains, 14 1/4; hollandais, 2 1/2 41 à 42. Les actions des chemins de fer sont très-lourdes.

Cité, 2 heures. — Les fonds publics fléchissent. Les consolidés sont à 80 3/4 81 ; bons de l'échiquier, 25 à 28; actions de la Banque, 190 à 191 ; fonds espag., 11 5/8; nouveau 3 0/0 21 7/8; portugais. 14 3/4; mexicains, 14 5/8; belges, 4 1/2 58 à 63 ; Hollandais, 2 1/2 41 à 42. Les actions chemins de fer sont peu animées.

Cité, 3 heures. — Consolidés pour compte, 80 3/4 à 7/8.

Chemins français. — Paris à Rouen, 15 à 17; Paris à Orléans, 23 à 27; Rouen au Havre, 7 1/2 à 8 1/2, Nord, 8 à 7 1/2; Boulogne à Amiens, 5 1/4 à 3/4; Orléans à Vierzon, 13 à 9; Orléans à Bordeaux, 4 1/2 à 4; Paris à Strasbourg, 7 à 6; Tours à Nantes, 7 1/2 à 6 1/2; Paris à Lyon, 9 à 8 1/2.

Fonds étrangers. — Esp. act., 11 1/2 7/8 à 3/8; dito, 3 0/0, 22; portugais, 14 3/4 à 1/8; brésiliens (petits), 69; mexicains, 14 5/8 à 1/4; hollandais, à 8 0/0 62 1/2; 2 1/2 0/0 41 à 42; russes, 87; 85 à 88.

Madrid, 15 mars.— 5 0/0 23 1/4 au compt. (après la bourse, 23 1/8 1/4 arg.); 5 0/0 11 1/4 pap. (après la bourse, 14 arg.). Dette sans intérêt, 5 pap. (après la bourse 4 5/8 arg.). Coupons 10 pap. Banque de Saint-Ferdinand, 110 arg., 112 pap.— Changes : Paris, 5 arg., 4 95 pap.; Londres, 47 arg., 46 50 pap.

Vienne, 14 mars. — 5 0/0, 83; 4 0/0, 72; 3 0/0, »»; 2 1/2 0/0, 41 1/2; Banque, 1,225.

Hambourg, 17 mars. — 5 0/0 esp.; 8 papier et argent.

Leipsig, 17 mars. — Banq., 158.

Anvers, 20 mars.—Dette act. d'Esp., 9 ; 2 1/2 33.; Emprunt (1840), 67 3/4.

Bruxelles, 20 mars. — Emprunt ardenn., après la bourse, 8 5/8; 4 1/2, 63; banque belge, 60.

BOURSE DE PARIS. — Mardi 21 Mars.

La Bourse était ferme, les cours en légère hausse avec des affaires. La fermeté des consolidés exerce une bonne influence; les esprits se rassurent, et l'argent reparait.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

	Au compt.	Fin cour^t.	A Prime.
France 3 o/o	50 75	»	»
— 4 o/o	»	»	»
— 4 1/2 o/o	»	»	»
— 5 o/o	73 50	»	»
Emprunt	»	»	»
Bons du Trésor	»		
Actions de la Banque	1700		
Comptoir d'Alger	»		
Belgique 1840 5 o/o	67		
— 1842 5 o/o	67		
— 4 1/2 o/o	»		
— 3 o/o	»		
— 2 1/2 o/o	»		
Naples 5 o/o	68		
Rome 5 o/o	59 1/2		
Espagne 3 o/o	»		
— intérieure 3 o/o	»		
— 5 o/o	»		
— passive	»		
Chemin de St-Germain	»		
— Versailles (r. d.)	107 50		
— id. (r. g.)	110		
— Orléans	700		
— Rouen	413		
— Hâvre	215		
— Marseille	255		
— Bâle	90		
— Centre	215		
— Boulogne	»		
— Bordeaux	405		
— Nord	335		
— Montereau	»		
— Lyon	293		
— Strasbourg	338		
— Tours, Nantes	330		
— Dieppe et Fécamp	»		
— Bordeaux, Teste	»		
— Grand-Combe	»		
— Montpell., Cette	»		
— Anvers à Gand	»		

Oblig. de la Ville	1002 50
Caisse hypoth.	»
Oblig. Gouin	»
— Ganneron	»
— Baudon	»
— Béchet	»
— C. Legendre	»
Quatre canaux	»
Jouissance id.	»
Aveyron	»
Zinc V. Mont.	2200
— Nouv. —	»
Monceaux	»
Ob. St-Germain	»
— Orléans	»
— Rouen	»
— Hâvre	»
— Marseille	»
Gaz français	»

CHANGES, 90 jours.	
Hambourg	»
Berlin	»
Londres	»
Madrid	»
Vienne	»
Amsterdam	»
Francfort s/m.	»
Milan	»
Trieste	»
Naples	»
Or en barres	»
Louis d'or	»
Arg. en barres	»

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 21 MARS.

TH. DE LA RÉPUBLIQUE.
On commence à 6 h. 3/4.

TARTUFE,
c. 5 a. Molière.
Tartufe Geffroy
Orgon Mauzin
Cléante Maubant
Valère Maillart
Damis Raphaël
Loyal Riché
exempt Robert
Elmire mesd. Denain
Pernelle Thénard
Marianne Anaïs
Dorine Avenel

LE MARI A LA CAMPAGNE,
c. 3 a. Bayard, J. de Vailly.
César Brindeau
Colombet Régnier
Mathieu Provost
Edmond Raphael
François Mathieu
Joseph Dengremont
Ursule mesd. Judith
mad. de Nohan Denain
—d'Aigueperse Desmousseau
Pauline Worms
Justine Avenel

OPÉRA-COMIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.

LE RÊVEUR,
op.-com. 1 acte.

HAYDÉE OU LE SECRET.
op.-c. en 3 a., Scribe, Auber.
Edgardo Roger
Asthon H.-Léon
Andréa Audran
Dominico Ricquier
Rafaela Mmes Grimm
Haydée Lavoye

ITALIENS.
On commence à 8 h.

DON PASQUALE,
op.-b. 3 a. Donizetti.
Pasquale Lablache
Malatesta Ronconi
Ernesta Mario
Nataro Gentile
Norina mad. Grisi

ODÉON.
On commence à 6 h. 1/4.

L'HOTEL CÉSAR, c. 1 a.
Hector Delauney
Roger Beauvallet
Simon Anselme
Joseph Lachèvre
le record Bertin
Rose mad. Albrye

LE BARBIER DE SÉVILLE, c. 4 a.
Beaumarchais.
Almaviva Luguet j.
Figaro L. Monrose
Bartholo Micheau
Basile Osmont
l'Eveillé Forestier
Lajeunesse Lachèvre
l'alcade Barbier
Rosine mad. Michallet

LES MÉMOIRES DU DIABLE,
c.-v 3 a. Arago, Vermont.
Robin Luguet
Gautier Lemaire
de Cerny Osmont
comte Baptiste
chevalier Larochelle
Valentin Lachèvre
Marie mesd. Albert
baronne Letourneur
comtesse Darcy
mad. Giraud Grassau

THÉATRE-HISTORIQUE.
On commence à 6 h. 0/0.

MONTE-CHRISTO.
dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet.
(1re soirée.)
Dantès Mélingue
Danglars Chéri
Morel St-Léon
Pénélon Barré
Caderousse Boutin
Dantès père Cullier
Noirtier, Dupuis
Fernand, George
Villefort Lacressonni.
Faria Bonnet
Antoine Charles
Bertuccio Crette
Raville Beaulieu
le Gouverneur Peupin
un agent de pol. Lefèvre
Mercédès mesd. Lacressonni.
la Carconte Person
Grignolle Jouve
René Maillet
Delistel Leval
mad. Morel, Fontenay
fem. de chambre. Betzy

OPÉRA-NATIONAL.
On commence à 6 h. 1/4.

ALINE,
op.-com. 3 a, Vial, Favières, Berton.
Saint-Phar Béraud
Sigiskar Huré
Usbeck Fosse
Osmin Huner
Oscar Therasse
Bahadar J. Kelm
Aline mesd. Petit-Brière
Zélie Bourdet
jeune fille Honorine

DON QUICHOTTE,
don Quichotte Hervé
Sancho J. Keim

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.
pièce militaire en 7 tableaux, Labrousse, Maillan.
Dumouriez Sallerin
Danton Jouard
Carnot Huré
Kellermann —
Billaud-Varenne Pédorlini
Biron Raguenot
St-Just Lecourt
Marceau Dutilloy
Tallien Vallod
Ranaud —
Cambon Huner
Barrère Beraud
Treilhard Legrand
prieur Aubarède
général prussien Roger
harçon —
Pétion Verner
Duval Thérasse
huissier —
Max Fosse
Camisard Martin
Guillaume Lebel
Lerosier Hervé
Hermann Beaugrand
Foliquet Delsarte
Jérôme Peret
Grimoard Filhol
officier Léon
Marguerite mesd. Mancini
Victoire Couraud
Emilie Honorine
Théophile Héron

VARIÉTÉS.
On commencera à 6 h. 1/4.

1re représentation de :
LES DEUX PIERROTS,
v. 1 acte, Bayard.

LES EXTRÊMES SE TOUCHENT.
v. 1 a. Decourcelle, Battu.
le chevalier Lafont
Martin Desjardins
la comtesse mesd. Page
Licette Fouquet

LE POUVOIR D'UNE FEMME,
com.-v. 2 a.
Sainte-Luce Bouffé
Perlin Rébard
Mondidier Cachardy
Briquet Kopp
Delaunay mesd. Pagis
Gabrielle Cenau
Dumonblanc Jolivet
Marguerite Pélagie
Jules Potel
Louis Eléonore

LE MARQUIS DE LAUZUN.
v. 1 a., Carmouche, Vermont.
Le baron Bardou
Le docteur Rébard
Goulussmann Dussert
Frikandoff Amedée
Le marquis Mes Déjazet
La comtesse Lobry
Hildegarde Flore.

GYMNASE.
On commence à 6 h. 0/0.

THÉATRE MONTANSIER.
On commence à 7 h. 0/0.

LE VIEUX GAMIN,
folie-vaudeville, 2 actes.
Choiteau Grassot
Tircis A. Tousez
Citèle Lhéritier
Hérato mesd. Juliette
Prime-Vert A. Duval
Romanesca Dupuis
Bussanton Lecomte

LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a.
Vanderburg, F. Langlé.

Chansonnettes.

UN JEUNE HOMME PRESSÉ,
v. 1 acte.
Dardard, Ravel — Ponbel chet Sainville — Colardeau, A. Tousez.

34 FRANCS OU SINON !
v. 1 a.
Blandureau Sainville
Roquet Grassot
Poléon Germain
Gaudillard Kalékaire
Anaïs mesd. Pauline
mad. Blandureau Grassot

PORTE-SAINT-MARTIN.
On commence à 0 h. 0/0.

—

RELACHE.

—

AMBIGU.
On commence à 0 h. 0/0.

—

RELACHE.

—

GAITÉ.
On commence à 6 h. 1/2.

LES DEUX GAMINS,
ou 1830 et 1848,
à-propos patriotique, 2 actes.
A. Bourgeois, M. Masson.
Bongrain Neuville
Isidore Taillade
Pierrot Francisque
Coliquet Dubou7jal
André Rosier
Cerf-Volant Lesueur
Guibolle Charlet
élève Delafosse
Champaroux Edouard
Thérèse mesd. Léontine
Francine O. Robert

LE PACTE DE FAMINE,
d. 5 a. E. Berthet, P. Foucher
Beaumont Surville
Marcel Gouget
Saint-Val Emmanuel
Malisset Serres
de Chaumont Rosier
Boyrel Charlet
Louise mesd Meignan
Firmin Ysannah
la Petit-Pas Clara Blum
Marianne Eléonore

FOLIES.
On commence à 5 h. 1/2.

LA FILLE DE MARBRE,
v. 1 a. Clairville, Cordier.

LA ROSE DE PROVINS,
v. 1 a. E. Nyon.

LA FILLE DU MENUISIER,
c.-v. 2 a. Dennery.

LSE 2 POMMADES,
f.-v. 1 a. Marc-Michel.

LE MARIAGE IMPOSSIBLE,
c.-v. 2 a. Mélesville et Carmouche.

TH. DU LUXEMBOURG.
On commence à 7 h. 1/2.
La Dot,
Belle Hermine,
Serin envolé,
Barricades.

COMTE.
on commence à 7 h.
AUGUSTA,
L'ANGUILLE DE MELUN.
LA MEUNIÈRE BONBEC,
LES RENDEZ-VOUS VILLAGEOIS.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.